

---

## Les chemins qui mènent au métier d'archiviste – la formation administrative interne

Irmgard Christa Becker et Jean-Louis Georget

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/415>

DOI : 10.4000/ifha.415

ISSN : 2198-8943

### Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

### Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2012

Pagination : 96-103

ISSN : 2190-0078

### Référence électronique

Irmgard Christa Becker et Jean-Louis Georget, « Les chemins qui mènent au métier d'archiviste – la formation administrative interne », *Revue de l'IFHA* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 14 février 2013, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/415> ; DOI : 10.4000/ifha.415

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

©IFHA

---

# Les chemins qui mènent au métier d'archiviste – la formation administrative interne

Irmgard Christa Becker et Jean-Louis Georget

---

Depuis 200 ans, les archivistes sont formés en Europe dans des institutions qui leur sont propres. L'École des chartes de Paris, fondée en 1821, a inauguré la tradition et posé les jalons pour tous les établissements de formation postérieurement créés. En comparaison, l'École de formation des archivistes de Marbourg est une institution relativement jeune avec un passé d'un peu plus de 60 ans. Elle a été fondée en 1949 comme lieu de formation des archivistes ouest-allemands, puisque l'institut de formation des archivistes de Potsdam n'était plus accessible du fait de la séparation des deux Allemagnes. Jusqu'en 1993, elle a été partie intégrante des archives d'État de Marbourg. Celles-ci avaient été choisies comme lieu de formation car elles possédaient des fonds d'actes importants et parce que la ville de Marbourg était, au plan géographique, approximativement située au centre du territoire ouest-allemand. Mais il y avait également une raison historique : jusqu'à la fin du XIXe et encore au début du XXe siècle, des archivistes avaient été formés par les enseignants titulaires de la chaire de sciences auxiliaires historiques à l'université de Marbourg<sup>1</sup>. Cette école de formation d'archivistes a obtenu en 1991 ses propres bâtiments placés face à ceux des archives à proprement parler. Cette autonomie fut la marque d'un procès de séparation progressive, initiée en 1988, et intimement liée au nom d'Angelika Menne-Haritz. Elle a pu imposer que l'École des archivistes devienne une administration indépendante à partir du 1er janvier 1994. Depuis, l'École de formation des archivistes est un établissement d'enseignement supérieur indépendant qui est régi comme une administration régionale de catégorie supérieure et qui est placée sous l'autorité du ministère hessois pour la Science et l'Art. Depuis le 1er janvier 2012, l'intitulé stipule expressément que l'institution a le caractère d'un établissement d'enseignement supérieur. Elle s'appelle maintenant l'École de formation des archivistes de Marbourg – Établissement d'enseignement supérieur pour les sciences archivistiques. Ses tâches en termes d'organisation ont été définies par décret<sup>2</sup>. Elle est avant tout chargée de former des archivistes. Elle s'attelle également, par le biais d'un ambitieux

programme de formation continue, à compléter et favoriser la promotion des carrières pour l'ensemble des agents de différents niveaux employés dans les archives et participe à la recherche appliquée sur des questions archivistiques pointues<sup>3</sup>.

L'École des archives emploie 16 personnes, dont six enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur. Elle possède la plus grande bibliothèque consacrée aux sciences archivistiques dans l'espace germanophone, dirigée par une bibliothécaire diplômée du second cycle universitaire. L'infrastructure informatique a été elle aussi confiée à un informaticien diplômé du second cycle. L'un et l'autre interviennent dans les différents cours. Un archiviste rompu aux méthodes scientifiques et un bibliothécaire diplômé ont également été engagés sur des contrats à durée déterminée pour mener à bien un projet soutenu par la DFG pour la rétro-conversion de moyens de recherche archivistique. Les autres employés se consacrent à des tâches administratives. Les universitaires sont, à une exception près, des archivistes scientifiques. Les enseignants principaux ont un service de 13 heures hebdomadaires, la doyenne en doit six et le directeur des études sept. Pour diriger la nouvelle filière de second cycle consacrée au « records management », un manager spécialisé dans ce domaine a été recruté. La formation d'archiviste est, en République fédérale d'Allemagne, interne à l'administration et peut être tenue pour une période de stage avant la titularisation comme fonctionnaire. Les étudiants sont donc des fonctionnaires, payés pendant leur formation. Parallèlement existent deux filières externes à l'institut universitaire de Potsdam<sup>4</sup>. Dans cette contribution, seule est prise en compte la formation interne à l'administration telle que l'École des archives de Marbourg la pratique. Les autorités de tutelle en sont les archives nationales d'un côté et celles des régions de l'autre. La formation est considérée comme un cursus de l'enseignement supérieur interne à l'administration, conduisant au diplôme de second cycle d'archiviste et assorti d'un stage dans les archives achevé par le passage de l'examen d'État d'archiviste. Un cadre juridique strict encadre les conditions dans lesquelles se déroulent les examens et la formation pour les archivistes de niveau supérieur<sup>5</sup>. Les contenus et la manière dont se passe le cursus sont strictement réglementés. Ces cadres juridiques sont publiés par décret sur l'initiative du gouvernement fédéral et des régions et contiennent toutes les consignes concernant les candidatures et les recrutements, la durée et le déroulement de la formation jusqu'aux examens, ainsi que les contenus des cours dans les premiers cycles. Les deux filières sont composées pour moitié d'une partie théorique, pour moitié d'une partie pratique. La partie pratique se tient dans le cadre des archives fédérales d'État et des archives des régions. Pour le niveau fédéral comme pour les régions, en dehors de la Bavière, l'École des archivistes de Marbourg – Établissement d'enseignement supérieur pour les sciences archivistiques – fournit la partie théorique<sup>6</sup>. Dans cette partie de la formation, ce sont les normes hessoises en matière d'examens et de formation qui prévalent, auxquelles se réfèrent la fédération et les régions – dans la mesure où elles forment leurs archivistes à Marbourg.

Pour le cursus d'attaché de conservation, la condition préalable de sélection est le baccalauréat. La formation est alors organisée en un cursus de trois ans. Les étudiants, qui peuvent être considérés du point de vue du droit administratif comme des stagiaires, passent d'abord un an dans leurs archives d'origine. Dans cette première phase pratique, les impétrants apprennent les tâches essentielles de leur métier. Cette partie peut comprendre un mois de cours groupé dans un établissement d'enseignement supérieur administratif, dans lequel les futurs archivistes sont initiés aux principes de

l'administration<sup>7</sup>. Ensuite, les stagiaires viennent pour 18 mois suivre leur formation théorique à l'École des archives de Marbourg, qu'ils suivent comme un cursus complet. Cette partie se termine par un examen intermédiaire qui comprend des épreuves écrites et orales. Les étudiants passent ensuite la seconde moitié de l'année dans les archives qui les ont envoyés suivre la formation. Ce stage qui conclut leur premier cycle peut, dans certaines régions, ne pas être effectué dans des archives d'État, mais par exemple dans des archives communales. Les candidats s'occupent en général pendant cette période d'un fonds d'archives et travaillent sur les questions qui lui sont liées. Aux termes de ce contrat, l'examen d'État a lieu et comprend lui aussi des épreuves écrites et orales.

Le candidat à la carrière de conservateur doit prouver qu'il a achevé au moins un cycle d'études universitaires de second degré<sup>8</sup>. Le stage de préparation au métier d'archiviste dure alors deux ans. Il commence par une phase pratique de huit mois dans les archives dont il dépend, qui peut également comporter un stage en administration et/ou un stage dans des archives qui ne sont pas publiques. Les 12 mois suivants comprennent la phase théorique, conçue comme un cursus scientifique complet au sein de l'École des archives de Marbourg. Au terme de cette phase se tient l'examen d'État. Pour finir suivent un stage d'un mois dans les archives fédérales et une phase de stage court de deux mois. Pendant cette dernière, les stagiaires élaborent une problématique liée à leur pratique archivistique à partir des connaissances théoriques acquises à Marbourg et présentent le résultat de leur recherche dans un mémoire d'environ 30 pages. Dans le dernier mois de leur formation, ils passent leur examen d'État oral à l'École des archives de Marbourg.

Dans l'École se côtoient parallèlement en règle générale un cursus scientifique pour les stagiaires ayant déjà achevé un premier cursus universitaire et un cursus de premier cycle pour les bacheliers. Les promotions à l'École des archives sont en règle générale relativement restreintes, les cursus de premier cycle comptant entre 10 et 25 participants tandis que ceux de second cycle ont entre 12 et 18 étudiants. Dans les cursus de premier cycle, on trouve principalement des femmes, dans les cursus de second cycle, les hommes sont souvent surreprésentés. Comme les deux cursus sont partiellement concomitants, il y a en général plus d'étudiants au semestre d'hiver à l'École des archives de Marbourg qu'au semestre d'été.

Les règlements concernant les contenus des enseignements et des examens sont consignés selon un sommaire précis. Une maquette détaillée des études contenant le nombre de cours obligatoires à suivre et des objectifs à atteindre en termes pédagogiques n'existe que pour le cursus de premier cycle. Le cursus archivistique de second cycle, conçu comme une formation post-graduée, est décrit dans une maquette indiquant les contenus de formation et la façon dont se déroulent les examens<sup>9</sup>.

Les exigences de contenu des deux cursus sont les mêmes, ni l'un ni l'autre n'étant conçus comme des formations spécifiques pour les archivistes. Les différences se trouvent dans l'approfondissement des savoirs requis et dans les spécialisations.

Le cursus de premier cycle qualifie les étudiants pour travailler dans les archives en tant qu'attachés de conservation, c'est-à-dire qu'ils sont employés dans les grandes archives comme spécialistes et, dans certains cas, comme directeurs de département. Dans des archives plus modestes, ils occupent souvent des tâches de direction. La formation se concentre pour cette raison sur les tâches propres aux archivistes, comme celle de la manière dont s'opèrent la transmission, la mise en valeur et l'exploitation des fonds archivistiques. En outre, connaissances historiques et savoirs fondamentaux en matière de tâches de direction sont requis. Le domaine d'enseignement le plus important est la

science archivistique, dispensée en un volume de 476 heures de cours, dans lesquels les fondements théoriques des tâches propres aux archivistes comme la mise en valeur, l'exploitation et la transmission de sources sont apprises. Les documents et structures archivistiques sont présentés dans toutes leurs subtilités. La spécialisation comprend également une introduction au traitement des fonds d'archives numériques et les connaissances théoriques nécessaires pour y prétendre. Dans le domaine des sciences administratives, qui comprend un volume horaire de 225 heures, les connaissances fondamentales sont dispensées sur le droit des archives, l'administration des fonds écrits et l'administration d'autres types d'archives, de même qu'une approche d'institutions similaires comme les bibliothèques, les musées, les centres d'information et de documentation. Les sciences historiques auxiliaires couvrent un volume de 427 heures de cours et comprennent, pour ce qui concerne les contenus, des connaissances commençant avec la diplomatie et la gestion des sources du Moyen Âge jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Le cursus comprend des enseignements sur la science archivistique en langue française car on trouve, en particulier sur la rive gauche du Rhin, de très grands fonds d'archives en français. Le domaine des sciences historiques à proprement parler, avec un volume de 400 heures de cours, comprend des enseignements d'histoire allemande et générale, d'histoire des institutions ainsi que de disciplines spécifiques à l'histoire, comme l'histoire économique et sociale, l'histoire de l'Église et l'histoire régionale.

Les étudiants de second cycle sont, au terme de leur formation, engagés principalement comme archivistes scientifiques/conservateurs pour des tâches de direction. Comme presque tous ont en outre achevé des études d'histoire, ils disposent en général des connaissances appropriées et sont aptes au travail scientifique. La part des tâches de management est plus élevée dans le volume horaire des enseignements qu'en ce qui concerne les étudiants de premier cycle. Dans ce cursus de second cycle, le domaine spécialisé des sciences archivistiques occupe le plus grand volume avec un total de 483 heures de cours. Y sont enseignés les fondements théoriques des sciences archivistiques et les diverses spécialités existantes, surtout pour ce qui concerne la mise en valeur et l'exploitation. Les étudiants apprennent principalement à développer des concepts et à planifier des projets. En outre, le domaine spécialisé contient un apprentissage de l'approche des archives numériques et des savoirs nécessaires pour ce faire, ainsi qu'un aperçu fondamental des sources archivistiques et des domaines qui lui sont liés. La matière que sont les sciences administratives, qui comprend 301 heures de cours, donne un aperçu sur des domaines comme la gestion budgétaire, le management des archives et les ressources humaines, ainsi qu'une introduction dans le domaine de l'administration propre à la conservation. Les sciences auxiliaires historiques, dispensées en 364 heures de cours, allant de la diplomatie et de l'archivistique médiévales jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, requièrent comme pour le cursus de premier cycle des connaissances linguistiques en allemand et français. Dans ce domaine particulier, l'histoire administrative et l'histoire constitutionnelle sont enseignées chronologiquement et mises en rapport avec les sciences historiques auxiliaires. Tant pour les étudiants de premier cycle que pour ceux de second cycle, des cours de latin et de français sont proposés. Pendant toute la période de formation, des excursions d'une journée ou d'une demi-journée ont été organisées, communes aux étudiants des deux filières. Les séjours plus longs sont propres à chacun des niveaux. Toutes les excursions servent à appréhender les archives en Allemagne et à l'étranger et les différentes manières d'y travailler.

Les différents cursus ne sont que partiellement adaptés au processus de Bologne. Le cursus de premier cycle est certes organisé sous forme de modules, mais cela ne se reflète ni dans la manière dont se déroule la formation, ni dans des examens qui ne sont que partiellement conformes à la modularisation initiée. Les étudiants continuent d'obtenir un certificat attestant qu'ils ont bien suivi la formation et peuvent ensuite obtenir leur diplôme auprès de l'École des archives. Les étudiants font souvent usage de cette possibilité. Le second cycle est quant à lui actuellement aligné progressivement sur les normes du processus de Bologne. Pour cette raison, le cursus décrit plus haut et les contenus d'enseignement vont être modifiés dans les deux années à venir. Le but est de mettre en place une formation moderne en termes de direction d'archives et d'expertise. La formation va se faire désormais par modules, chacun d'entre eux se concluant par un examen. Le stage dans les archives fédérales va être supprimé, la phase de stage court allongée d'un mois. Cela permet de conduire des projets plus ambitieux pour les stagiaires dans les archives où ils sont employés. En ce qui concerne la théorie, l'examen d'État, qui était passé à l'écrit, va être remplacé par des examens pour chaque module. L'examen d'État oral va être complété par de nouveaux éléments, tels un examen concernant la manière dont on dirige une administration des archives et une soutenance du travail de stage court. Lorsque le processus de réforme sera achevé pour le second cycle, il devrait être poursuivi et mené à son terme pour le premier cycle. À long terme, les deux cursus devront recevoir leur accréditation.

Les perspectives professionnelles des diplômés de l'École des archives de Marbourg sont très favorables. Depuis quelques années en effet, le nombre d'emplois publiés dépasse celui des diplômés disponibles pour les occuper, quelle que soit leur filière d'origine. Il n'y a pratiquement pas d'archiviste au chômage en Allemagne. Comme des postes disponibles dans les pays voisins sont au contraire publiés sur la page d'accueil de l'École des archives de Marbourg, les étudiants allemands émigrent parfois, ce qui renforce les tensions sur le marché du travail en Allemagne.

Les archives constituent pour les historiens et pour ceux qui s'intéressent à l'histoire un champ professionnel intéressant qui offre des opportunités variées si on les compare avec celles qu'offre l'enseignement secondaire et supérieur. Qui préfère travailler de manière appliquée et ne veut pas se concentrer exclusivement sur des tâches de recherche et d'enseignement trouvera aisément sa place dans les archives. En comparaison avec ce qui se produit pour les bibliothécaires, le nombre des diplômés est faible et le nombre d'emplois important. Si l'on compare le statut des archivistes avec celui des personnels des musées et des universités, les archives offrent la plupart du temps des postes de fonctionnaires en contrat à durée illimitée. En résumé, le métier d'archiviste est un choix sûr et riche en opportunités.

---

## NOTES

1. Pour ce qui concerne l'histoire de l'institution, on peut se reporter aux ouvrages suivants : Walter Heinemeyer, « 40 Jahre Archivschule Marburg 1949-1989 », in : *AfD* 35, 1989, p. 631-671;

Fritz Wolff, « Die wissenschaftliche Archivarsausbildung an der Archivschule Marburg als postuniversitärer Ausbildungsgang », in : Wilhelm A. Eckhardt (Hg.), *Wissenschaftliche Archivarsausbildung in Europa* (Veröffentlichungen der Archivschule Marburg 14, Marburg, 1989) p. 107-113 ; Angelika Menne-Haritz (Hg.), *Überlieferung gestalten. Der Archivschule Marburg zum 40. Jahrestag ihrer Gründung* (Veröffentlichungen der Archivschule Marburg 15, Marburg, 1989).

2. Le décret est publié sur la page d'accueil de l'école : <http://www.archivschule.de/home/wir-ueber-uns/der-organisationserlass> (25.05.2012).

3. La recherche est financée par des moyens tiers. En ce moment, la DFG soutient à l'école le projet de rétroconversion de moteurs de recherche archivistiques.

4. Pour connaître les différentes formations proposées par l'Institut universitaire de technologie de Potsdam, on peut aller consulter la page d'accueil : <http://informationswissenschaften.fh-potsdam.de/fb5startseite.html> (25.05.2012).

5. Les règlements concernant les études et les examens sont disponibles sur la page d'accueil de l'École de Marbourg: <http://www.archivschule.de/ausbildung/> (25.05.2012).

6. La Bavière a sa propre école archivistique à Munich, dont les cursus sont semblables dans leur conception et dans leur contenu à ceux de Marbourg.

7. Les règlements de l'État fédéral et des régions se trouvent dans les documents évoqués à la note 6.

8. Les exigences de recrutement inscrites dans la plupart des règlements concernant la formation et les examens sont la détention d'un diplôme de second cycle ou la réussite d'un concours d'État, comme il est stipulé dans les documents de la note 6. Dans les faits, les candidats engagés ont soutenu une thèse de doctorat, de sorte que la majorité des archivistes scientifiques en Allemagne ont un niveau de 3e cycle.

9. Le règlement des études pour les conservateurs est publié sur la page d'accueil de l'École : <http://www.archivschule.de/ausbildung/gehobener-dienst> (25.05. 2012), les pré-requis pour le stage se trouvant consignés dans le cursus: <http://www.archivschule.de/ausbildung/hoeherer-dienst> (25.05.2012).

---

## AUTEURS

### IRMGARD CHRISTA BECKER

Irmgard Christa Becker est directrice de l'École des archives de Marbourg.